



Municipalité régionale de comté de Papineau (MRC)
Province de Québec

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Papineau (conformément à l'article 9 de la Loi sur le traitement des élus municipaux) tenue le mercredi 17 juin 2020, un projet de règlement a été déposé, modifiant la rémunération allouée au Préfet suppléant.

La rémunération actuelle du Préfet suppléant est fixée comme suit :

<u>MEMBRE</u>	<u>RÉMUNÉRATION ACTUELLE</u>	<u>RÉMUNÉRATION PROPOSÉE</u>
Préfet suppléant	10 245 \$	11 915 \$ (1)

(1) *Une rémunération additionnelle s'ajoute pour le membre du conseil qui siège à une commission, un comité, un organisme mandataire ou supramunicipal en fonction de sa présence (jeton de présence) à une telle réunion.*

50 \$ Pour le président
25 \$ Pour le membre

(Le projet de règlement, tel que déposé, ne prévoit aucun changement à l'égard de la rémunération additionnelle)

CONDITIONS DIVERSES :

Le règlement prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2020, le cas échéant;

La rémunération proposée comprend une allocation de dépenses évaluée au tiers de la rémunération.

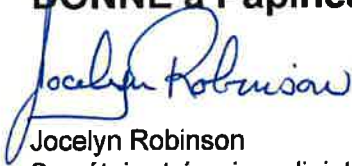
La rémunération proposée sera indexée pour chaque exercice financier suivant l'entrée en vigueur du présent règlement, conformément aux dispositions de de l'article 8.

La rémunération additionnelle à l'égard des personnes qui ne sont pas membres de conseil de la Municipalité régionale de comté et qui siègent sur différents comités de la MRC s'applique intégralement en fonction de leur présence à de telle réunion.

Que ce règlement doit être adopté lors de la séance qui se tiendra le 16 septembre à compter de 18 heures au 281, rue Desjardins, Plaisance, Québec.

Le bureau de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau est l'endroit où quiconque peut prendre connaissance dudit projet de règlement.

DONNÉ à Papineauville ce 25^e jour d'août deux mille vingt.



Jocelyn Robison
Secrétaire-trésorier adjoint et directeur général adjoint

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroit désignés par le Conseil, le 26^e jour d'août 2020, entre 11H00 et 12H00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour d'août 2020.

Audrey Bergeron
Signature

